

SERVICE REMUNERATION ENSAP

Fiche d'exploitation des fichiers retour

La présente fiche a pour objet de préciser les modalités d'utilisation des flux retour issus de la collecte des flux de documents de paie des employeurs institutionnels.

Les fichiers retour sont particulièrement utiles pour la fiabilisation des identités ainsi que pour effectuer des recherches concernant une personne ou une donnée d'un flux rémunération.

Ces fichiers sont produits chaque mois par le SRE et constituent un bilan de l'intégration dans l'ENSAP des flux de documents de paie. Ces fichiers doivent être exploités par le gestionnaire RH PAYE de l'employeur pour permettre aux agents d'accéder à leurs bulletins de paie dans l'ENSAP à partir de la collecte suivante.

A ce titre, il est rappelé qu'un fichier retour est produit pour chaque flux de documents de paie collecté par le SRE. Chaque fichier comporte l'ensemble des informations du flux (y compris des données techniques utilisées pour l'exploitation informatique des fichiers) ainsi que les éléments d'identité des agents gérés dans le référentiel Personne de l'ENSAP.

1. Contenu des flux retour

La liste des informations présentes dans les fichiers retour est décrite dans le tableau en page suivante :

Position	Donnée Flux Retour	Description
1	sous_theme	
2	code_emetteur	
3	code_gestion	
4	code_poste	
5	code_cft	
6	mois_an_doc	
7	code_retour	01 : assuré connu 02 : assuré partiellement rapproché 03 : assuré non trouvé 04 : assuré connu mais données en déphasage 05 : indéterminé (erreur technique)
8	nir	
9	nom_naissance	
10	date_naissance	
11	sexe	
12	ref_nir	Donnée identité du référentiel Personne du SRE, Alimentée si code_retour = 01, 02 ou 04.
13	ref_nom_naissance	Donnée identité du référentiel Personne du SRE, Alimentée si code_retour = 01, 02 ou 04.
14	ref_date_naissance	Donnée identité du référentiel Personne du SRE, Alimentée si code_retour = 01, 02 ou 04.
15	ref_sexe_code	Donnée identité du référentiel Personne du SRE, Alimentée si code_retour = 01, 02 ou 04.
16	iban	
17	montant	
18	id_piece	
19	nir_modifie	
20	reference_emetteur	
21	siret	Fait partie des critères constitutifs du gestionnaire paie
22	date_document	
23	nom_fichier_ensap	
24	nom_fichier_emetteur	Nom du fichier de l'émetteur envoyé au SRE
25	ref_nom_marital	Donnée issue du référentiel Personne
26	ref_premier_prenom	Donnée issue du référentiel Personne
27	ref_prenoms	Donnée issue du référentiel Personne

2. Exploitation des flux retour pour les opérations de fiabilisation des identités

Les actions de fiabilisation concernent l'ensemble des agents présents dans les flux retour : titulaires et non titulaires.

Lors de l'intégration des flux rémunération dans l'ENSAP, un appariement est réalisé avec les éléments d'identité figurant dans le référentiel du SRE (référentiel Personne) : personnes connues du SRE au titre de la retraite et dont l'identité est certifiée par le SNGI.

Le code retour figurant en colonne D du fichier retour indique le résultat de ce rapprochement :

- ➔ **La valeur du code retour est '1' : l'agent est reconnu par le référentiel du SRE.** Ses documents sont intégrés et l'agent pourra les consulter. Aucune intervention du gestionnaire n'est attendue.

En cas de code retour 1, si un agent fait savoir à son gestionnaire RH-PAYE qu'il ne dispose pas de ses bulletins et/ou attestations fiscales dans l'ENSAP, le gestionnaire doit s'assurer que pour les mois concernés, l'agent faisait bien partie des flux émis. Si le problème persiste, le gestionnaire doit saisir la maîtrise d'ouvrage de l'ENSAP par courriel (ensap.retraite.sre2c@dgfip.finances.gouv.fr) en décrivant précisément la situation :

- *le NIR de l'utilisateur + nom de naissance et prénom*
- *code retour 1*
- *problème indiqué par l'utilisateur (copie d'écrans de son compte ENSAP rémunération autant que possible)*

En principe, pour tous les codes retour suivants, l'assistance de la DGFIP n'a pas à être saisie, la résolution du problème incombant au gestionnaire RH PAYE de l'employeur.

- ➔ **La valeur du code retour est '2' : l'agent est partiellement connu du référentiel.** Le numéro de sécurité sociale de l'agent est connu mais des éléments discordants apparaissent entre le flux rémunération et le référentiel du SRE. Les documents sont collectés (en base de collecte) mais ne seront pas exposés dans le compte de l'agent sans correction de ses données identitaires :

- si l'agent n'a pas encore créé son compte ENSAP, il ne pourra le créer et accéder à son espace rémunération que dès lors que ses données identitaires seront corrigées dans le plus prochain flux de paie.

- si l'agent a déjà créé son compte, il continue de pouvoir accéder à ses précédents documents de rémunération et ne pourra consulter le nouveau document et les suivants que dès lors que ses données identitaires seront corrigées dans le plus prochain flux de paie.

La ligne reprend le nom (colonne G), la date de naissance (colonne H) et le code sexe (colonne I) de PAY et les mêmes éléments (respectivement colonnes K, L, M) du référentiel du SRE.

Le gestionnaire doit corriger les nom de naissance, date de naissance ou code sexe, en se rapprochant, le cas échéant, de l'agent.

➔ **La valeur du code retour est '3' : Le numéro de sécurité sociale n'est pas connu du référentiel du SRE.** Les documents sont collectés (en base de collecte) mais ne seront pas exposés dans le compte de l'agent sans correction des données identitaires :

- si l'agent n'a pas encore créé son compte ENSAP, il ne pourra le créer et accéder à son espace rémunération que dès lors que son NIR sera fiabilisé dans le plus prochain flux de paie. Le flux de paie devra comporter l'ancien et le nouveau NIR pour permettre le recyclage du précédent bulletin non exposé ;

- si l'agent a déjà créé son compte, il continue de pouvoir accéder à ses précédents documents de rémunération et ne pourra consulter le nouveau document et les suivants que dès lors que son NIR sera fiabilisé dans le plus prochain flux de paie. Le flux de paie devra comporter l'ancien et le nouveau NIR pour permettre le recyclage du précédent bulletin non exposé.

La ligne fournit le NIR (colonne F) de PAY. La colonne J qui concerne le NIR du référentiel du SRE est vide puisque la personne n'a pas été trouvée dans ce référentiel.

Le gestionnaire doit corriger le NIR et éventuellement les nom de naissance, date de naissance ou code sexe, en se rapprochant, le cas échéant, de l'agent.

➔ **La valeur du code retour est '4' : l'agent était précédemment connu du référentiel mais sa situation a changé. Son numéro de sécurité sociale reste connu mais un discordance identitaire apparaît entre le flux rémunération et le référentiel du SRE.**

Ce cas se présente uniquement lorsque l'utilisateur dispose d'un compte ENSAP et que sa situation change sur une donnée identitaire (à l'exception de son NIR). Les documents sont collectés et exposés dans l'ENSAP : l'agent peut toujours les consulter. Il convient cependant de rectifier les éléments discordants.

La ligne reprend le nom (colonne G), la date de naissance (colonne H) et le code sexe (colonne I) de PAY et les mêmes éléments (respectivement colonnes K, L, M) du référentiel du SRE.

Le gestionnaire doit corriger les nom de naissance, date de naissance ou code sexe, en se rapprochant, le cas, échéant de l'agent.

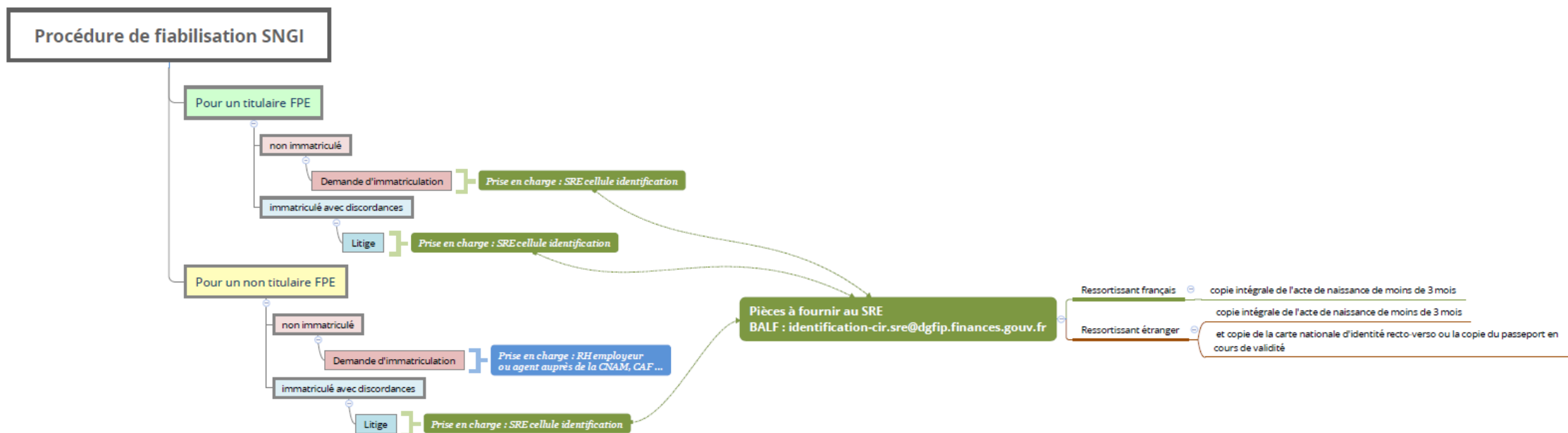
→ **La valeur du code retour est '5'(cas exceptionnel)** : l'utilisateur n'a pas été trouvé dans le référentiel Personnes du SRE et n'a pas été créé car la demande d'identification au SNGI n'a pas abouti dans le délai maximal de 24h. Il n'y a pas de correction à apporter, il convient d'attendre le mois suivant.

→ **Schémas d'exploitation des flux retour en annexe, page 7 et suivantes**

→ **Problèmes d'identifications des certains agents auprès du SNGI :**

Schéma de résolution des cas particuliers des fonctionnaires de l'État et des non titulaires (ex. : contractuels, ouvriers d'État ...) immatriculés avec des discordances d'identification origine SNGI ou non immatriculés SNGI (pour les étrangers) : page suivante.

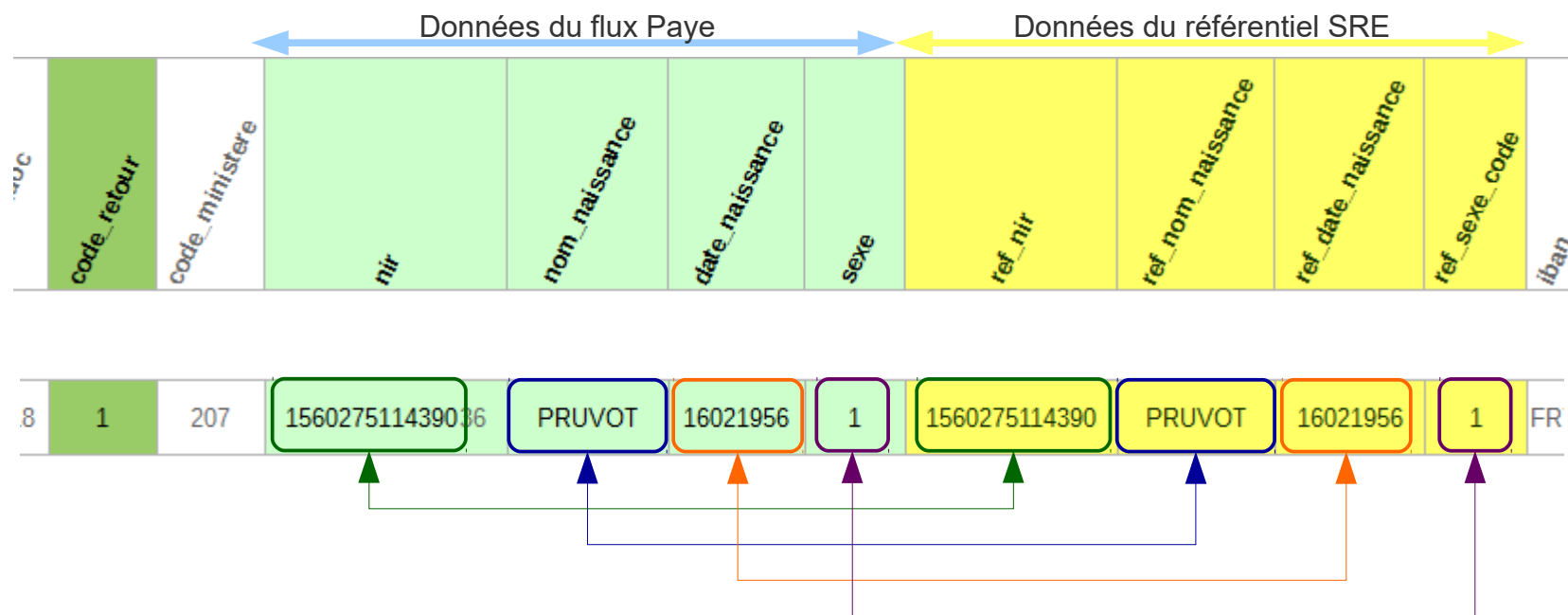
Le gestionnaire RH de l'employeur peut se rapprocher de la cellule identification du service des retraites de l'État (SRE) pour les seuls cas suivants :



ANNEXE : EXPLOITATION DU FLUX RETOUR RENSAP

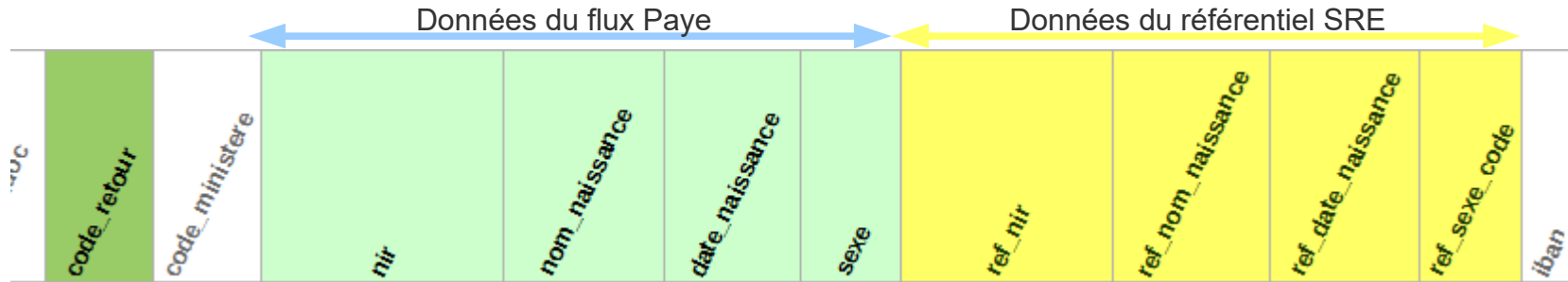
Code retour 1

La personne a accès à son document. Il n'y a pas de correction à apporter.



Code retour 2

La personne n'a pas accès à son document. Les données identité doivent être corrigées.



⇒ Erreur sur le nom

18	2	207	260037500203034	GENINASCA	7031960	2	2600375002030	GROGNET	7031960	2	FR7
----	---	-----	-----------------	-----------	---------	---	---------------	---------	---------	---	-----

⇒ Erreur sur la date de naissance

18	2	207	155519935014480	OUANNAS	31121955	1	1555199350144	OUANNAS	30111954	1	FR7
----	---	-----	-----------------	---------	----------	---	---------------	---------	----------	---	-----

⇒ Erreur sur le code sexe

18	2	207	192117401011097	VERNON	12111992	2	1921174010110	VERNON	12111992	1	FR7
----	---	-----	-----------------	--------	----------	---	---------------	--------	----------	---	-----

⇒ Le NIR a changé, il doit être remplacé par le NIR actualisé

18	2	207	265019203500183	LARRAZET	16011965	2	2650175035055	LARRAZET	16011965	2	FR7
----	---	-----	-----------------	----------	----------	---	---------------	----------	----------	---	-----

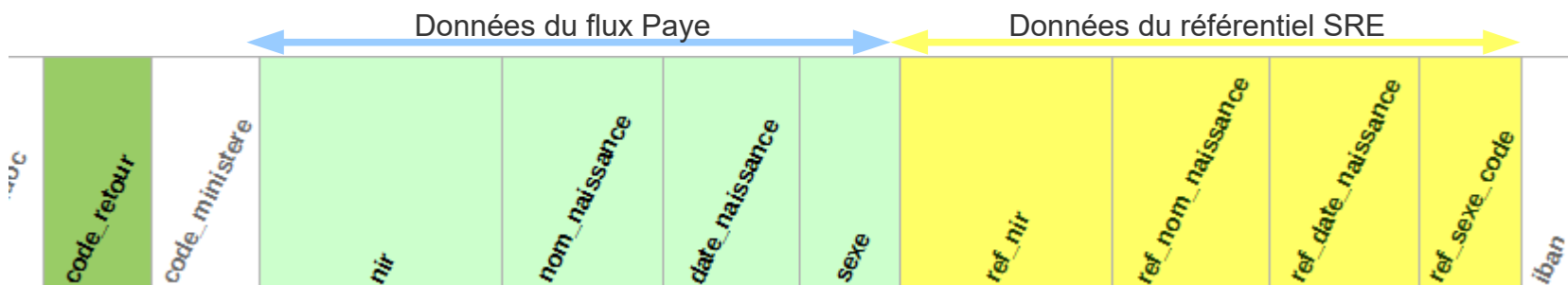
Code retour 3

La personne n'a pas pu être identifiée. Les données identité doivent être corrigées.

	Données du flux Paye					Données du référentiel SRE					
code	code_retour	code_ministere	nir	nom_naissance	date_naissance	sexe	ref_nir	ref_nom_naissance	ref_date_naissance	ref_sexe_code	iban
8	3	302	157110608888894	RUILLON	24111957	1					FF

Code retour 4

La personne a accès à son document, mais une donnée identité doit être corrigée.



⇒ Erreur sur le nom

18	4	207	188102722907753	MACHET	12101988	1	1881027229077	MARCHAIS	12101988	1	FR
----	---	-----	-----------------	--------	----------	---	---------------	----------	----------	---	----

⇒ Erreur sur la date de naissance

18	4	207	169104502819310	THINON	6011969	1	1691045028193	THINON	26101969	1	FR
----	---	-----	-----------------	--------	---------	---	---------------	--------	----------	---	----

⇒ Erreur sur le code sexe

18	4	207	193105760622355	HAENDEL	3101993	2	1931057606223	HAENDEL	3101993	1	FR
----	---	-----	-----------------	---------	---------	---	---------------	---------	---------	---	----

⇒ Le NIR a changé, il doit être remplacé par le NIR actualisé

18	4	207	271033601801500	RIGOLET	6031971	2	1710336018015	RIGOLET	6031971	1	FR
----	---	-----	-----------------	---------	---------	---	---------------	---------	---------	---	----

Dans cet exemple, changement de NIR lié à un changement de sexe

Code retour 5 (exceptionnel)

La personne n'a pas été trouvée dans le référentiel du SRE et n'a pas été créée, car la demande d'identification au SNGI n'a pas abouti dans le délai maximal de 24h (problème technique).

Il n'y a pas de correction à apporter, il convient d'attendre le mois suivant.

	Données du flux Paye						Données du référentiel SRE				
code	code_retour	code_ministere	nir	nom_naissance	date_naissance	sexe	ref_nir	ref_nom_naissance	ref_date_naissance	ref_sexe_code	iban
18	5	207	176023417207301	DUTTER	5021976	1					FR7